

11^{ème} séance plénière de l'Instance nationale du Supportérisme (INS)

Mardi 27 juin 2023

Cette séance était présidée par Madame Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

Etaient présents en salle :

M. Pierre Barthélemy (Association Nationale des Supporters-ANS) / **M. Frédéric Besnier** (Observateur/Directeur de l'Association Nationale des Ligues de Sport Professionnel-ANLSP) / **M. Victor Comoretto** (Mission Juridique-Direction des Sports) / **M. Thibault Delaunay** (Chef de la Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme-DNLH) / **M. Marc Derrien** (Trésorier des Dunkers de Nanterre) / **M. Yoann Dutitre** (Responsable Stades-Ligue Nationale de Rugby-LNR) / **M. Ronan Évain** (Directeur Général de Football Supporters Europe) / **M. Savice Fabre** (Association Française du Corps Arbitral Multisports-AFCAM) / **M. David Foltz** (Conseiller de Madame la Ministre) / **M. Maël Garde-Provansal** (Chef de projet expérience stade et relation supporters-LFP) / **M. Pierre Gasté** (Référént supporters d'Angers SCO) / **Mme Laurence Harribey** (Sénatrice de la Gironde) / **M. Sacha Houlié** (Député de la Vienne) / **M. Nicolas Hourcade** (Sociologue-personnalité qualifiée) / **M. Franck Langin** (DNLH-Ministère de l'intérieur) / **Mme Marie Leborgne** (Chargée de mission -Bureau de l'Éthique sportive et de la protection des publics -DS3A-Direction des Sports) / **M. Emilien Lebrun** (Chargé de mission Bureau de l'Éthique sportive et de la protection des publics -DS3A-Direction des Sports) / **M. Franck Lemann** (Président de la Fédération Française des Supporters de Rugby-FFSR) / **M. Nima Nikpey Khah** (Mission Juridique-Direction des Sports) / **M. Philippe Piat** (Co-Président-Union Nationale des Footballeurs Professionnels-UNFP) / **M. Yves Rançon-Meyrel** (Adjoint à la cheffe du bureau de l'Éthique sportive et de la protection des publics-DS3A-Direction des Sports) / **M. Arnaud Rouger** (Directeur Général de la Ligue de Football Professionnel-LFP) / **M. Mathieu Zagrodzki** (Chercheur en sciences politiques-personnalité qualifiée) / **M. Karim Ziady** (Conseiller municipal délégué en charge du sport de proximité de la ville de Paris-ANDES)

Etaient présents à distance :

M. Romain Barnave (Stadium Manager du club Stade de Reims) / **M. Nicolas Blanchard** (Juriste-CDES de Limoges) / **M. Lewis Calmettes** (Chargé de missions-Association Nationale Des Elus en charge du Sport-ANDES) / **M. Olivier Dall'Aglio** (Directeur des opérations-OGC Nice) / **M. Jean-Jacques Demarez** (Membre du conseil d'administration-Comité Français du Fair-Play-CFFP) / **M. Hugues Esteban** (Référént supporters de l'Olympique Lyonnais) / **M. Tomas Fior** (Responsable

marketing-Communication et événementiel-Club de Chambéry Savoie Mont Blanc) / **M. Mathias Frey** (Réfèrent supporters de la SIG Strasbourg) / **M. Aurélien Liné** (Président de l'association « Le bout du monde » de Brest) / **M. Théo Lequy** (CNOSF) / **M. Thierry Lutter** (Président de l'association de supporters Les Fadas de Toulon) / **Mme Mathilde Mandelli** (Association Nationale des Supporters-ANS) / **M. Hervé Mougín** (Président des Irrésistibles Français) / **M. Christophe Montillet** (Chargé de mission réglementation des équipements sportifs-Assistance à Maîtrise d'Ouvrage-Bureau de l'Éthique sportive et de la protection des publics -DS3A-Direction des Sports)/ **M. Jean-Guy Riou** (Président de l'Union des Supporters Stéphanois-USS) / **M. Kilian Valentin** (Association Nationale des Supporters-ANS) / **M. Karim Ziady** (ANDES).

ORDRE DU JOUR

I.	Ouverture des travaux par Madame Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques	4
II.	Bilan de la saison et rapport d'activité de l'INS.....	5
III.	Point sur les groupes de travail et perspectives pour la saison à venir.....	8
IV.	Clôture des travaux	9

I. Ouverture des travaux par Madame Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

Madame la Ministre a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres ayant rejoint l'INS, à savoir Laurence Harribey (Sénatrice de la Gironde), David Habib (Député des Pyrénées-Atlantiques), Olivier Dall'Aglio (Directeur des opérations de l'OGC Nice), Anne Le Brozec (de l'association Génération Yves du Manoir), David Tebib (Président de la Ligue nationale de Handball) et Thierry Coquet (Directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités-Ministère chargé des transports). Elle a également salué la participation aux travaux de l'INS de Sacha Houlié, ayant œuvré à ses côtés dans le cadre de la préparation du projet de loi relative aux JOP 2024.

En introduction, **Madame la Ministre** a rappelé que l'INS, lors de sa précédente séance, s'était dotée d'un cadre visant à améliorer la préparation des rencontres (en associant l'ensemble des parties prenantes), le déroulement des rencontres (au travers de dispositifs adaptés, devant permettre de concilier la sécurisation des enceintes et des manifestations sportives et l'expression du supportérisme) et la gestion à posteriori des éventuels incidents (avec des sanctions proportionnées et individualisées).

A cet égard, elle a souligné que la saison 2022/2023 avait été globalement plus apaisée, avec une diminution sensible des incidents lors des championnats nationaux, malgré une fin de saison plus tendue, marquée notamment par des incidents lors des rencontres Bordeaux-Rodez et Ajaccio-Marseille. En amont des rencontres, une diminution significative des mesures d'interdiction de déplacement a ainsi été observée, avec 11 arrêtés pris contre 28 au cours de la saison précédente. En parallèle, les interdictions administratives et judiciaires de stade se sont inscrites en augmentation. Un point de tension est néanmoins apparu autour de l'utilisation des engins pyrotechniques illégaux, avec des usages massifs induisant des risques sécuritaires et décrédibilisant l'expérimentation engagée autour d'un modèle d'autorisation – la lutte contre ces pratiques appelant une mobilisation collective et des mesures de fermeté, avec notamment l'introduction, à compter du 1^{er} juillet 2023, d'une amende forfaitaire délictuelle de 500 euros.

Des travaux ont par ailleurs été engagés autour de la mise en place d'une billetterie nominative sécurisée, appelés à associer les associations de supporters, en prévision de la publication d'un décret d'application de la loi relative aux JOP 2024. A l'issue des rencontres, à travers la loi relative aux JOP 2024, le dispositif de sanction des auteurs de violences a également été renforcé, dans une logique d'individualisation, avec une systématisation des interdictions judiciaires de stade pour les infractions les plus graves (violences physiques, introduction d'armes et provocation à la haine, aux violences et aux discriminations) et la création de deux nouveaux délits (visant l'entrée par force ou fraude dans un stade et l'intrusion sans motif légitime sur une aire de compétition, avec des contraventions de 5^{ème} classe prévues en l'absence d'agissements en récidive ou en réunion). En parallèle, un juste équilibre et une juste proportionnalité des sanctions ont été recherchés, à travers un meilleur encadrement des interdictions administratives et une meilleure articulation entre celles-ci et les interdictions judiciaires (allant de pair avec un assouplissement des obligations de pointage).

Sacha Houlié a mis en exergue le lancement d'une expérimentation concernant l'utilisation des engins pyrotechniques et la mise en œuvre de mesures d'encadrement des déplacements plus souples (avec des limitations ou interdictions partielles, au-delà des interdictions totales). Il est ensuite revenu sur les évolutions législatives et réglementaires introduites par la loi relative aux JOP 2024, en saluant notamment une individualisation, une meilleure définition et un recalibrage dans le sens d'une plus grande proportionnalité des interdictions administratives de stade (avec une meilleure caractérisation des agissements passibles de sanctions, des délais d'interdiction et de constat de la récidive mieux adaptés, un dispositif de pointage tenant compte des manifestations visées et du profil des individus, ainsi qu'une meilleure articulation avec les interdictions judiciaires de stade).

II. Bilan de la saison et rapport d'activité de l'INS

En préambule, **Madame la Ministre** a salué la mobilisation des acteurs de l'ensemble des disciplines sportives relevant du périmètre de l'INS (au-delà de la Ligue professionnelle de Football) ainsi que du ministère de l'intérieur, ayant permis de réduire le nombre d'incidents au cours de la saison écoulée et de réagir rapidement face à ceux-ci. Elle s'est notamment félicité que des mesures disciplinaires aient été prises rapidement en réponse à des insultes racistes dans le basket et le handball.

1. Présentation par la DNLH du bilan de la saison 2022-2023

Thibault Delaunay a présenté le bilan établi par la DNLH de la saison 2022/2023, portant principalement sur la saison de football, ayant concentré l'essentiel des incidents, bien que le champ de compétences de la DNLH couvre l'ensemble des disciplines.

Dans un contexte de levée des mesures sanitaires liées à la crise du Covid-19 et après une saison 2021/2022 émaillée par de nombreux incidents, la saison de football 2022/2023 s'est déroulée de manière plus apaisée, grâce notamment aux mesures prises par les ministères et autorités concernés et les instances du football (organisation systématique de réunions de préparation des rencontres à risques, avec une vision nationale apportée par la DNLH permettant de mieux accompagner les acteurs locaux ; augmentation du nombre d'interpellations en marge des rencontres ; diminution du nombre d'arrêtés d'interdiction de déplacement et de périmètre, traduisant une volonté de permettre, le cas échéant avec des mesures d'encadrement adaptées, les déplacements de supporters ; augmentation du nombre d'interdictions administratives et judiciaires de stade, avec encore des marges de progrès dans l'identification des auteurs de troubles, la judiciarisation et l'individualisation des sanctions ; engagement significatif des forces de sécurité intérieure, avec un nombre de blessés globalement en diminution bien qu'encore trop important ; poursuite, dans une optique de généralisation pour la saison 2024/2025, de l'expérimentation menée autour des policiers référents pour les supporters visiteurs).

Néanmoins, des incidents graves sont encore intervenus lors de rencontres européennes (Nice-Cologne et Marseille-Francfort notamment), appelant une poursuite des efforts d'implication des acteurs étrangers dans la préparation des rencontres.

Une nette augmentation de l'utilisation d'engins pyrotechniques illégaux a par ailleurs été observée (avec un taux d'interpellation encore largement insuffisant et une augmentation à objectiver du nombre de blessés par des fumigènes), de même qu'une recrudescence des incidents en dehors des stades (avec des affrontements délocalisés entre supporters), une augmentation du nombre d'intrusions sur les aires de jeu (avec encore une problématique de traitement de ces faits, dans l'articulation entre les stadiers et les forces de l'ordre et au plan juridique et une augmentation du nombre d'introductions frauduleuses dans les enceintes sportives (avec, là aussi, un vide juridique appelé à être comblé).

Des incidents ont également été recensés dans le football amateur (vis-à-vis des arbitres notamment, avec encore peu d'éléments permettant de les quantifier et de les objectiver), ainsi qu'autour des rencontres des sections jeunes, des sections féminines et des autres sections des clubs omnisports (de plus en plus suivies par des groupes de supporters actifs).

Pierre Barthélemy a salué la diminution du nombre d'incidents et d'arrêtés d'interdiction de déplacement, tout en regrettant des mesures d'encadrement parfois dissuasives (avec des jauges très réduites s'apparentant à une interdiction déguisée), des mesures prises suite à des ingérences politiques (à l'occasion des rencontres Nice-Ajaccio et Nice-Bâle notamment), ainsi que des mesures prises par l'Etat et les instances du football à la demande des dirigeants du PSG (à l'occasion de la rencontre Troyes-PSG et de la rencontre de Coupe de France féminine PSG-Lyon). Il a par ailleurs appelé de ses vœux une réflexion sur la manière de rouvrir aux supporters visiteurs certaines rencontres telles que les rencontres PSG-OM. Enfin, il a exprimé le souhait qu'une

circulaire fasse la synthèse des dispositions prises en 2021 et 2022 concernant l'organisation des rencontres.

Sacha Houlié a insisté sur la nécessité, pour la préparation des rencontres européennes, d'une meilleure coordination avec l'UEFA et les autorités organisatrices étrangères. Il a par ailleurs réaffirmé la volonté de conserver, en les recalibrant, les interdictions administratives de stade et de privilégier l'encadrement à l'interdiction des déplacements. Vis-à-vis de la contravention de 5^{ème} classe devant être mise en place, il a souligné qu'il conviendrait de disposer d'un dispositif opérationnel avant le 1^{er} juillet 2023, pour le Tour de France 2023.

Nicolas Hourcade s'est interrogé sur les données disponibles concernant les interdictions de stade prononcées par les clubs, ainsi que sur l'articulation entre ces interdictions et les IJS et IAS.

Thibault Delaunay a fait état d'une volonté, à travers les mesures d'encadrement, de permettre les déplacements, sans interdiction déguisée et en tenant compte des potentiels effets de bord (les jauges très réduites pouvant générer des rassemblements alternatifs). Il a également évoqué des réflexions menées autour des dernières interdictions de déplacement historiques concernant les rencontres PSG-OM et OL-ASSE – des progrès ayant été réalisés vis-à-vis d'autres rencontres à risques telles les rencontres OL-OM, malgré une difficulté à faire respecter certaines mesures d'encadrement. Enfin, il a confirmé qu'un projet de synthèse des circulaires de 2021 relatives à l'organisation des rencontres pourrait être proposé à l'horizon du mois de septembre 2023.

Arnaud Rouger a confirmé la volonté de la LFP, après une saison 2022/2023 au bilan globalement satisfaisant (malgré quelques incidents en fin de saison), de continuer à travailler autour de la préparation, du déroulé et du suivi des rencontres, en lien avec les ministères concernés, avec l'espoir d'aboutir à un conventionnement national à même de permettre la déclinaison au niveau local d'un certain nombre de bonnes pratiques. A cet égard, il s'est félicité de l'application rapide et efficace d'un protocole de gestion de crise suite aux incidents survenus lors de la rencontre Bordeaux-Rodez. Il a toutefois fait part de l'inquiétude de la LFP face à l'augmentation massive et à la banalisation des utilisations d'engins pyrotechniques illégaux (à mettre au regard des expérimentations d'utilisations encadrées), ainsi qu'à l'accroissement des intrusions (remettant en cause la sanctuarisation des aires de jeu). Il a également appelé de ses vœux une réflexion sur les contraintes liées à d'autres événements, pouvant complexifier le calendrier et la sécurisation des rencontres de la LFP. Enfin, il a indiqué que la LFP ne fermerait désormais plus les espaces visiteurs suite à des incidents graves, faute de pouvoir faire respecter de telles sanctions, en regrettant à cet endroit un renoncement.

Ronan Évain a relevé, à l'occasion de la rencontre Nice-Bâle, un retour à une doctrine d'interdiction de déplacement pour les rencontres européennes, malgré un risque modéré et une bonne préparation. Pour ce qui est de la préparation des rencontres européennes, il a souligné que, si la rencontre Nice-Cologne avait constitué un échec collectif, la rencontre OM-Francfort avait été un succès. Il a également évoqué des niveaux de responsabilité différents et à mieux articuler entre l'UEFA et les autorités locales – les organisations de supporters étant quant à elles appelées à travailler avec les SLO et les clubs à investir davantage dans la préparation de leurs rencontres européennes.

Il a par ailleurs déploré une absence de contrôle des ventes d'engins pyrotechniques, à l'échelle nationale comme à l'échelle européenne. Il a également pointé une problématique systémique d'effectifs et de formation des stadiers. Enfin, il a regretté une absence de retour d'expérience sur l'organisation difficile de certaines rencontres telles que la finale de la Ligue des Champions et la finale de la Coupe de France – cette dernière ayant une nouvelle fois mis en évidence une problématique d'accès aux sanitaires et d'éclairage dans les sanitaires du Stade de France.

Arnaud Rouger a confirmé que les SLO avaient désormais vocation à faire partie intégrante de l'organisation des clubs – de tels interlocuteurs apparaissant déterminants, au même titre que les policiers référents supporters. Il a par ailleurs rappelé la nécessaire implication des organisations

de supporters dans la lutte contre certaines pratiques, s'agissant notamment des violences de genre et de l'utilisation d'engins pyrotechniques illégaux.

Madame la Ministre a insisté sur la nécessité pour les organisations de supporters d'accompagner la démarche d'ouverture engagée par l'Etat vis-à-vis de l'utilisation des engins pyrotechniques.

Arnaud Rouger a souligné que cette problématique ne saurait être réduite à une problématique d'absence de contrôle des ventes – les ventes ne faisant pas nécessairement les comportements. Il a regretté, au cours de la saison écoulée, des usages illégaux décrédibilisant les expérimentations travaillées collectivement.

Ronan Évain a assuré que les organisations de supporters demeuraient mobilisées au quotidien pour lutter contre les violences de genre, avec des financements européens associés. Il a par ailleurs confirmé une problématique d'accessibilité des engins pyrotechniques.

Arnaud Rouger a estimé qu'à cet égard, les organisations de supporters nécessiteraient néanmoins de se positionner clairement.

Pierre Barthélemy a fait état d'un important travail mené par les organisations de supporters auprès des groupes de supporters, au sein des instances et des groupes de travail et dans le cadre des expérimentations menées. Il a souligné que l'ANS avait ainsi accompagné le déploiement des policiers référents supporters. Il a toutefois rappelé que l'ANS n'avait pas nécessairement les moyens ni la légitimité pour imposer des consignes aux groupes de supporters.

Vis-à-vis de l'utilisation des engins pyrotechniques, il a fait état d'un chantage exercé auprès des groupes de supporters ayant freiné la mise en œuvre de l'expérimentation menée, avec un arrêté ayant imposé des restrictions au motif de l'expérimentation à Amiens et des pressions exercées par les clubs pour contraindre les groupes de supporters à s'engager dans l'expérimentation. Il a souligné qu'il conviendrait aujourd'hui de dresser un bilan de cette expérimentation, pour envisager les moyens de la relancer et d'emporter l'adhésion des groupes de supporters.

Madame la Ministre a assuré que des restrictions ne sauraient être prononcées au motif de l'expérimentation. Elle s'est engagée à examiner l'arrêté évoqué. Quoiqu'il en soit, elle a appelé les organisations et les groupes de supporters à saisir la main tendue par l'Etat au travers de l'expérimentation engagée.

Arnaud Rouger a réaffirmé la volonté de la LFP d'avancer collectivement avec les organisations de supporters sur ce sujet.

Pierre Gasté a évoqué la crainte des clubs et des groupes de supporters s'étant engagés dans l'expérimentation qu'en l'absence d'évolution rapide du dispositif, de nouvelles expérimentations pyrotechniques ne puissent plus être menées.

Nicolas Hourcade a fait observer qu'il conviendrait d'obtenir un retour de la part des groupes de supporters sur l'expérimentation, pour envisager les moyens de la faire évoluer. Il a également évoqué la possibilité pour l'INS de porter auprès des groupes de supporters, en lien avec l'ANS, l'intérêt de cette expérimentation. Du reste, il s'est inquiété, au-delà de la question des volumes, d'une évolution de la nature des engins pyrotechniques utilisés, avec des feux d'artifices utilisés dans des stades sans aucune condition de sécurité.

Ronan Évain a souligné qu'un engagement ferme de la part de l'Etat à ce que l'arrêté pris à Amiens ne soit pas reproduit pourrait permettre remobiliser les groupes de supporters.

Madame la Ministre a fait état d'une instruction à venir du ministère de l'intérieur sur ce sujet – le cadre de l'expérimentation étant fait pour être utilisé, avec en parallèle la mise en place d'une AFD à compter du 1^{er} juillet 2023. Elle a insisté sur la nécessité d'adresser cette problématique, commençant à s'étendre à d'autres disciplines que le football.

Mathieu Zagrodzki a obtenu confirmation d'un objectif de généralisation du dispositif des policiers référents supporteurs pour la saison 2024/2025 – cet objectif appelant une poursuite des expérimentations et un lancement des processus de désignation et de formation au cours de la saison 2023/2024.

2. Présentation par la DS du rapport d'activité n°3

Yves Rançon-Meyrel a confirmé qu'un rapport d'activité serait proposé aux membres de l'INS, reprenant l'ensemble des sujets débattus par l'instance.

III. Point sur les groupes de travail et perspectives pour la saison à venir

Yves Rançon-Meyrel a fait état d'une reprise des travaux du groupe de travail sur l'expérimentation d'une tribune debout à Lens, avec une demande de réexamen du dossier par les services de la Direction de la sécurité civile, suite à un premier avis défavorable du cabinet du ministre de l'intérieur. Il a par ailleurs annoncé une reprise des travaux du groupe de travail sur les discriminations au sein des enceintes sportives, autour de la mise en œuvre des préconisations du 3^{ème} rapport du cabinet Movens notamment, avec la participation de la Délégation interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH). Il a également évoqué la poursuite des travaux du groupe de travail sur l'amélioration des conditions de déplacement des supporteurs, autour de l'élaboration d'une fiche de constats et de propositions, avec trois enjeux principaux pris en considération (la tardivité de certains arrêtés d'interdiction, la motivation des arrêtés d'interdiction et la possible remise en cause des avancées des dernières circulaires du ministère de l'intérieur).

Nicolas Hourcade a insisté sur la nécessité de relancer les travaux des groupes de travail de l'instance, sur les conditions de déplacement des supporteurs et les sanctions notamment, pour que des propositions puissent être formulées, au-delà des constats.

Madame la Ministre a évoqué, vis-à-vis des sanctions, un enjeu de déclinaison et d'appropriation des évolutions introduites par la loi relative aux JOP 2024, au fur et à mesure de la publication des décrets d'application.

Yves Rançon-Meyrel a également fait état d'une réactivation du groupe de travail sur l'agrément, avec en perspective la diffusion aux préfetures d'une fiche de procédure de traitement des demandes.

Franck Lemann a fait état d'une problématique de traitement de ces demandes par les préfetures, potentiellement liée à un manque de visibilité sur la procédure et à des préfets peu enclins à prendre cette responsabilité.

Madame la Ministre s'est engagée étudier la question avec la Direction des Sports, en évoquant la possibilité de reconcentrer le traitement de cette procédure.

Nicolas Hourcade a souligné l'importance de poursuivre, au sein du groupe de travail sur les engins pyrotechniques, la réflexion sur les modalités de l'expérimentation, pour recrédibiliser celle-ci et remobiliser les groupes de supporteurs.

Ronan Évain a pointé l'importance, dans le cadre du groupe de travail sur les sanctions, de mener aussi une réflexion sur l'efficacité des sanctions prises par les instances sportives, s'agissant notamment des fermetures de tribunes. Il a par ailleurs annoncé la prolongation prochaine par l'UEFA d'un pilote autour des tribunes debout, appelé à concerner 2 ou 3 clubs français.

David Foltz a également annoncé le lancement, au 2nd semestre 2023, d'une concertation autour de la mise en place, dans le cadre de l'application de la loi relative aux JOP 2024, d'une billetterie nominative et dématérialisée – cette concertation devant permettre l'adoption d'un décret en Conseil d'Etat avant le 1^{er} juillet 2024. Il a également confirmé qu'un décret d'application de la loi relative

aux JOP 2024 concernant la mise en place de contraventions de 5^{ème} classe devrait être publié à l'été 2023 – la systématisation des IJS, les deux nouveaux délits créés par la loi, l'évolution des obligations de pointage et l'encadrement des IAS ne nécessitant pas d'évolution réglementaire, mais appelant un travail d'explication, par le biais d'instructions des ministères concernés, auprès des préfetures et des procureurs.

Madame la Ministre a annoncé la publication d'un communiqué de presse reprenant ces évolutions, en invitant les membres de l'INS à le diffuser largement, pour valoriser les avancées ainsi obtenues, allant dans le sens d'un meilleur équilibre entre fermeté et respect des individus et de l'expression du supportérisme.

Pierre Barthélemy a tenu à saluer la contribution aux travaux de l'INS de David Brinquin, appelé à évoluer vers d'autres fonctions.

IV. Clôture des travaux

Madame la Ministre a remercié l'ensemble des participants à cette séance, en précisant que la prochaine séance plénière de l'INS se tiendrait à la fin du 2nd semestre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Document rédigé par la société Ubiquis
Tél. 01.44.14.15.16
www.ubiquis.fr - infofrance@ubiquis.com